

17 mai 2024 -20:13

Appartient à Conseil des ministres du 17 mai 2024

Fixation du statut des enquêteurs Statbel

Sur proposition du ministre de l'Économie Pierre-Yves Dermagne et de la ministre de la Fonction publique Petra De Sutter, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal proposant un statut à part entière pour les enquêteurs Statbel.

La direction générale Statistique -Statistics Belgium du SPF Économie (Statbel) est l'autorité statistique fédérale, telle que prévue par la loi du 4 juillet 1962 relative à la statistique publique et le point de contact officiel belge d'Eurostat en tant qu'Institut national de statistique.

Statbel a pour mission la collecte, le traitement et la diffusion de chiffres fiables et pertinents sur l'économie, la société et le territoire belges. La collecte s'effectue à l'aide de sources de données administratives ou d'enquêtes. Pour certaines enquêtes auprès des ménages, Statbel a recours à des enquêteurs freelance, qui ne bénéficient cependant pas d'un statut à part entière.

Le projet d'arrêté royal comble cette lacune et prévoit un contrat de travail d'employé pour un travail nettement défini, établi avec le SPF ETCS et le SPF BOSA. En effet, la réalisation des enquêtes en personne, au domicile des personnes interrogées, dans le respect des obligations supranationales dans lesquelles Statbel doit s'inscrire, exige que cet emploi puisse être exercé dans le cadre d'un contrat de travail pour un travail nettement défini et ne se prête pas à être exercé par des membres du personnel liés à l'État belge, que ce soit par statutarisation ou par tout autre contrat de travail.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État après négociations syndicales.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de
l'Économie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be

Petra De Sutter, Vice-Première ministre et ministre de la
Fonction publique, des Entreprises publiques, des
Télécommunications et de la Poste
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
<https://desutter.belgium.be>
info@desutter.fed.be

Bram Sebrechts
Porte-parole
+32 498 27 31 91
bram.sebrechts@desutter.fed.be